

Choletbus

RÈGLEMENT OFFICIEL

JEU CONCOURS spécial Semaine du Transport Public

Article 1 :

Transports Publics du Choletais (TPC), dont le siège social se situe 24 rue de la Jominière CS21974 - 49319 CHOLET cedex, organise, en la personne de son Directeur Général, Monsieur Marc DELAYER, un jeu concours à l'occasion de la semaine du Transport Public.

Le jeu est organisé du 16 au 22 septembre 2020.

Article 2 :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique abonnée à la page Facebook de Choletbus de plus de 18 ans et domiciliée sur l'Agglomération du Choletais.

Sont exclus du jeu le personnel de TPC, le personnel de ses partenaires (dépositaires, transporteurs, ...) et les membres directs de leur famille.

Article 3 :

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Se rendre sur notre page Facebook Choletbus
- Liker notre page Facebook
- Partager la publication
- Répondre à la question suivante : A la date du 16 septembre, combien de clients louent un vélo électrique au sein de notre service Choletbus 2 roues ?

Toute participation incomplète ou réalisée de manière contrevenante au présent règlement sera considérée comme nulle.

Toute forme de fraude ou tentative de fraude, par exemple créer des informations d'identité fausses afin de participer plusieurs fois, sera déclarée nulle.

Les participants doivent participer avant le mardi 22 septembre 2020 inclus.

La participation est limitée à une seule fois par personne (même nom, mêmes coordonnées) sur toute la durée de l'opération (cf. Article 1).

Article 4 :

Le tirage au sort se fera le jeudi 24 septembre entre les participants ayant donné la bonne réponse.

Article 5

Le gagnant sera annoncé en commentaire de la publication et sera informé par message privé sur Facebook dans un délai d'une semaine après le tirage au sort.

La date, l'horaire et les autres modalités de mise à disposition du lot (lieu, horaire, ...) lui seront précisés dans ce message privé.

Si le lot n'est pas réclamé dans un délai de 1 mois à compter de la date du tirage au sort, il ne sera plus dû et redeviendra la propriété de TPC. Si le gagnant tiré au sort ne souhaite pas bénéficier du lot gagné, le lot ne sera pas remis en jeu.

Article 6

TPC met en jeu la dotation suivante :

- **1 abonnement annuel Combiné Bus + 2 Roues pour un montant de 562.40€ (1 zone) ou 642.40€ (2 zones)**

Les abonnements débuteront le 1^{er} octobre 2020.

Si le gagnant a déjà un abonnement en cours de validité :

- s'il s'agit d'un abonnement annuel Jeune, celui-ci lui sera remboursé
- dans le cas d'un abonnement annuel Libre Circulation ou un abonnement annuel Choletbus 2 Roues en cours de validité, les abonnements sont annulés et les mois non utilisés à partir du 1^{er} octobre seront reportés à l'issue du gain.

Le gagnant s'engage à respecter les conditions et le règlement d'utilisation du service Choletbus 2 Roues. A ce titre, il devra notamment fournir les pièces justificatives suivantes pour bénéficier de l'abonnement combiné :

- Une pièce d'identité en cours de validité,
- Un RIB pour le dépôt de garantie,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Une attestation de responsabilité civile,
- Une photo d'identité.

Article 7

Cette dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre tout autre lot ou contre leur valeur en argent ou devise de toute nature pour quelque cause que ce soit.

TPC se réserve le droit de remplacer le lot par un autre lot de même valeur si les circonstances l'exigent.

Article 8

Le gagnant accepte par avance l'utilisation de son nom, adresse et photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu et ce, sans que cela ne lui ouvre d'autres droits que le lot gagné.

Article 9 : Informations relatives aux données personnelles

Consentement

En vous inscrivant à ce jeu concours, vous acceptez que la société TPC puisse recueillir, traiter, stocker et/ou utiliser les données personnelles soumises à la législation en vigueur et aux règles exposées ci-après.

En nous donnant votre consentement, vous conservez également le droit de rectification, le droit à l'oubli et/ou le droit à la suppression de vos données personnelles. Le terme « données personnelles » désigne les informations relatives à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée.

Vous avez le droit de retirer votre consentement au traitement de vos données personnelles à tout moment. Dans ce cas, vous ne pourrez plus participer à ce concours.

Conditions légales de traitement des données personnelles

Le traitement de vos données personnelles est soumis à votre accord lorsque vous décidez de participer à un concours.

Identité et coordonnées du responsable de traitement des données

Ces données personnelles sont collectées par la Société TPC dont le siège est à CHOLET 49300 24, rue de la Jominière CS21974 RCS ANGERS 444306484. Responsable Mme Amélie PASQUIER.

Données collectées

Quand vous vous inscrivez à notre jeu concours, la donnée suivante est collectée et traitée :

- Le compte Facebook

Destinataire des données

Les données personnelles collectées vous concernant sont destinées à la société organisatrice du jeu concours et ses services organisant le jeu concours.

La Société TPC ne vend, ni loue vos données personnelles à des tiers à des fins marketings.

Utilisation des données

Elles sont destinées à la société organisatrice, à la seule fin de la participation au jeu, de contacter les participants au jeu concours, pour identifier les participants, vérifier l'âge des participants, contacter le gagnant, remettre et suivre la remise du lot.

Durée de conservation des données

Les données seront conservées uniquement pendant une durée de 1 an pour les seuls besoins du jeu et ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales.

Du seul fait de leur participation, les gagnants autorisent la société organisatrice à publier, reproduire et utiliser leur prénom, nom, ville, à des fins d'informations liées au présent jeu et/ou ses résultats sur le site internet ou autres pendant la durée de conservation des données.

Vos droits à la protection des données

Conformément à la loi Informatique et Libertés et le Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant que vous pouvez exercer en nous envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : TPC 24, rue de la Jominière CS21974 49300 CHOLET. Vos requêtes seront traitées dans les 30 jours.

Article 10

TPC ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler, modifier, prolonger ou reporter les conditions des présents tirages au sort.

Article 11

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignements (demande écrite, téléphonique, orale) concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Article 12

Ce règlement pourra être consulté sur le site internet www.choletbus.fr et sur la publication du jeu concours sur la page Facebook Choletbus.

Article 13

En cas de contestation ou de réclamation pour quelle que cause que ce soit, les demandes devront être transmises à TPC dans un délai de 10 jours maximum après le tirage au sort du jeudi 24 septembre 2020. TPC tranchera sur cette réclamation.

Fait à Cholet, le 10/09/2020

Le Directeur Général

Marc DELAYER